

Les saisies de drogues

▣ Le dernier rapport Drogues de l'Institut scientifique de santé publique dresse les dernières tendances en matière de drogues

AUGMENTENT de 10 % en 1 an

► Cannabis, cocaïne, ecstasy et autres substances illicites circulent largement dans le plat pays. En 2013, 41.824 saisies de drogues ont été effectuées en Belgique. Soit l'équivalent de plus de 28.355 kg sur l'année, selon le dernier rapport sur les drogues illégales publié hier par l'Institut scientifique de santé publique (ISP).

Les saisies ont ainsi augmenté de 10 % par rapport à l'année précédente. *"Cela ne signifie pas que la consommation des Belges a augmenté. La Belgique est un pays de transit. Une partie est destinée à l'exportation"*, tempère-t-on à l'ISP.

Le cannabis est sans conteste la drogue la plus retrouvée par les policiers. Sous

forme d'herbe, de résine ou de plants, cette substance représente 73,2 % des saisies. Cette proportion évolue peu par rapport aux années précédentes. En revanche, le nombre de saisies d'ecstasy, d'héroïne et de métamphétamine s'est envolé par rapport à 2012.

Très logiquement, le nombre de personnes placées en détention pour faits de drogues a également augmenté. *"En 2006, 5.500 condamnations pour drogue illégale avaient été prononcées et nous en sommes entre-temps à 6.000 par an"*, précise-t-on à l'ISP.

DE MÊME, LE NOMBRE de personnes suivant un traitement en vue de décrocher a aug-

menté, notamment chez les consommateurs de cannabis : ils étaient 800 à suivre un traitement pour la première fois en 2012, ils sont désormais 1.200. Soit 50 % de plus.

Malheureusement, il ne s'agit que rarement d'initiatives volontaires. *"Dans le cas du cannabis, c'est souvent sur ordre de justice que les consommateurs ont recours à un traitement"*, commente Lies Gremeaux, responsable Drogues à l'ISP. *"Le système de prise en charge se développe de plus en plus, ce qui explique aussi l'augmentation de personnes qui sont prises en charge dans leur addiction pour le cannabis"*, conclut l'experte.

L. Sa

TOP 5

... des drogues les plus saisies (avec les prix pratiqués en rue dans la communauté francophone)

1 Cannabis (sous forme de résine d'herbe ou de plants). Représente 73,2 % des saisies. Le gramme de résine de cannabis se vend en moyenne 10 €. Pour un gramme d'herbe, il faut compter 9,50 €.

2 Cocaïne. Représente 8,7 % des saisies réalisées. Le gramme se vend en moyenne 67 €.

3 Amphétamine. Représente 7,1 % des saisies. Il faut déboursier en moyenne 10,50 € par gramme.

4 Héroïne. Représente 5,8 % des saisies. Le gramme se vend en moyenne 25,50 €.

5 Ecstasy. Représente 3,2 % des saisies. Le consommateur doit payer en moyenne 4,60 € par comprimé.

Gare à l'ecstasy super-dosée !

Les autorités sanitaires sont très préoccupées par le type d'ecstasy qui circule sur le marché belge. *“Les niveaux de MDMA dans les comprimés d'ecstasy ont quasiment doublé au cours des dernières années, induisant un risque accru, alarmant, de symptômes de toxicité, voire de décès”*, met en garde l'Institut de santé public (ISP) dans son rapport sur les drogues illégales.

Les experts s'inquiètent surtout de la non-prise en considération des messages d'alerte. *“Beaucoup d'alertes ont été données aux professionnels et aux consommateurs. Mais on voit que ces pi-*

lules dangereuses circulent toujours en Belgique”, regrette Lies Gremeaux, responsable Drogues à l'ISP.

Pas plus tard qu'il y a quelques semaines, l'ISP mettait à nouveau les consommateurs en garde concernant la présence sur le marché belge d'une pilule particulièrement toxique : le comprimé rose se présente sous la forme d'un bouclier avec un S figurant le logo de Superman. Il est vendu comme de l'ecstasy mais contient une drogue de synthèse plus dangereuse, la PMMA, déjà à l'origine de plusieurs décès.

L. Sa